



Bulletin
Municipal

2023



Margès
dans la Drôme



**L'EXPERT EN MARQUAGE AU SOL,
MISE EN ACCESSIBILITÉ & SIGNALISATION VERTICALE**



**SOLUTIONS
NOVATRICES**



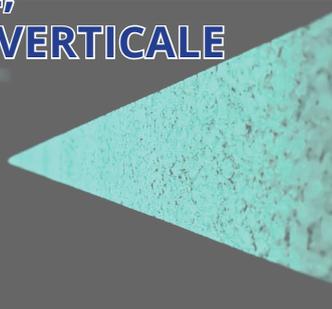
**PRODUITS
CERTIFIÉS**



**INTERVENTION
1/4 SUD-EST**



**10 ANS
D'EXPÉRIENCE**



630 RUE JEAN MOULIN 07500 GUILHERAND-GRANGES
 TÉL. 04 75 25 22 08 | FAX 09 57 95 50 13
 WWW.MARQUAGE-ACCESSIBILITE.FR | CONTACT@MARQUAGE-ACCESSIBILITE.FR



PROCHAINEMENT À MARGÈS

VILLAS LOCATIVES

LOTS À BÂTIR

**CONTACTEZ-NOUS POUR
PLUS D'INFORMATIONS**

 **04 75 44 04 77**

 **www.groupe-valrim.com**



Sommaire

VIE MUNICIPALE

Informations relatives à la commune	4
Edito du Maire.....	5
L'équipe municipale.....	6
Organigramme au 25 novembre 2023	7
Gestion des déchets et des consignes de tri.....	8
Compostage individuel et vente de composteurs	9
Vive le compostage collectif.....	10
Cabane à Fernand	11
La Réserve Citoyenne de Sécurité Civile.....	12
Plan Communal de Sauvegarde de Margès / Le D.I.C.R.I.M.....	13
Les règles de bon voisinage pour vivre ensemble.....	14-15
Commémoration du 11 novembre 2023.....	16-17
Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale	18 à 20
France Services.....	21

LES COMMISSIONS

Commission d'Urbanisme	22-23
Société Refresco	24
Récapitulatif des documents d'urbanisme 2022 / Commission d'urbanisme	25
Déclaration de projet de REFRESCO FRANCE.....	26
Point travaux 2023.....	27-28
Espaces verts - Environnement.....	29-30
Pour que jardiner ne soit pas contre nature / Papillon du palmier.....	31 à 33
Chaque goutte compte.....	34

VIE SCOLAIRE

Le mot de la Directrice	35
SIVOS - Syndicat intercommunal à vocation scolaire	36

VIE ASSOCIATIVE

Etat-civil	38
Forum des Associations.....	38
Club des deux villages Margès - Arthemonay	39
Boules	39
Les conscrits.....	40
Qi gong - L'atelier du mouvement.....	40
En route vers 2024 (La Ronde des Ecoliers).....	41
Loisirs et Culture de l'Herbasse.....	42
Dictée intergénérationnelle	43
Comité des Fêtes de Margès.....	44
Acca Margès.....	45
Association du Patrimoine Margès-Arthemonay.....	45
Sports et Loisirs Margès volley	46 à 48
Les Siamangs.....	49
Bibliothèque	50

Informations relatives à la vie de la commune

Sur le Site de la Commune, vous trouverez :

- le compte rendu des Réunions du Conseil Municipal (1)
 - Le Plan Local d'Urbanisme
 - Les informations utiles à vos démarches administratives
- Notre site : www.marges-drome.fr

VOUS TROUVEREZ TOUTES LES MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE COMMUNE

- Sur Panneau Pocket
- Application Gratuite
 - Facile à installer (vous pouvez passer à la mairie, un agent vous aidera)

Des informations ponctuelles sont communiquées sur le panneau lumineux ainsi que sur le compte Facebook Mairie de Margès.

Vous trouverez également sur le site des informations en lien avec vos associations locales, manifestations et conférences reliées par ARCHE AGGLO.

La Commune informe ses commerçants, artisans et industriels.

Le Site de la Commune dispose d'une rubrique « Vie Economique »
 Vous pouvez vous faire référencer et bénéficier gratuitement de cette parution ouverte au grand public.
 Contacter la Mairie.

(1) les délibérations sont consultables à la mairie sur rendez vous

Informations utiles

✓ Contact Mairie :

Téléphone : 04.75.45.60.63

Mail : accueil@marges.fr

Adresse Postale :
 40, place du Champ de Mars
 26260 MARGES

✓ Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale

Lundi : 8h30 à 11h30
 13h à 17h

Mercredi : 8h30 à 11h30

Vendredi : 8h30 à 11h30
 13h à 16h30

✓ Horaires de fin d'année du 11 au 22 décembre 2023

Lundi : 8h30 à 11h30
 13h à 17h

Mardi : 13h à 16h

Mercredi : 8h30 à 11h30

Jeudi : 13h à 16h

✓ La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du :

Mardi 26 décembre
 au mardi 2 janvier 2024 inclus.

**Mercredi
 3 janvier 2024
 RÉOUVERTURE
 8h30-11h30**

Edito du Maire



Au cours de cette année, nous avons pu voir se terminer les travaux de la traversée du village, l'ouverture du commerce et l'installation du cabinet d'infirmiers. Il s'agit de la concrétisation de projets de long terme, qui ont mobilisé les services et les élus.

2023 sera une année de transition en termes de projets, bien que l'équipe municipale en ait, de nombreux, encore dans les cartons.

Vous avez entre les mains le bulletin annuel de la commune qui a pris une nouvelle formule. Les élus ont voulu essayer une formule. Nous avons fait appel à un imprimeur qui a démarché le monde économique, afin de prendre en charge le coût du bulletin par la publicité des entreprises locales. Je vous laisse découvrir et nous faire vos retours.

Parmi les évènements particuliers de l'année, il faut noter la fin des travaux de la traversée, ce qui a permis de constater l'efficacité pour le ralentissement des véhicules au niveau du plateau traversant au centre du village. Il reste, malgré tout, des points d'améliorations pour la sécurité routière : le rond-point nord et le rond-point sud. En effet, la traversée des piétons et vélos reste compliquée. Il y a une volonté de travailler avec le département en 2024 à l'amélioration de ces conditions de passages.

Le 6 octobre dernier, l'inauguration de l'ensemble des travaux s'est déroulée sur l'esplanade en présence de la présidente du conseil départemental, de notre députée Emmanuelle Anthoine, du sénateur Gilbert Bouchet et du représentant du sénateur Bernard Buis, ainsi que de nombreux représentants de l'agglomération et des communes voisines. Une inauguration qui a permis de montrer le travail fait et le résultat correspondant à nos attentes.

Cet été la Marogei'S a pu commencer son activité pour le plus grand plaisir de tous. Malgré un chantier long et quelques difficultés, le bar-restaurant a ouvert mi-juillet.

C'était l'ambition de toute l'équipe municipale de retrouver un lieu de vie au cœur du village. Aussi on observe que les habitants et les entreprises fréquentent cet établissement convivial qui correspondait à leur attente.

Pour le 11 novembre, nous avons eu le plaisir, lors du repas des aînés, de pouvoir déguster la cuisine de Samuel qui, aux dires des participants, a été appréciée. Ce repas, qui se déroule chaque année avec la commune d'Arthemonay, a pu se faire à la cantine intercommunale, lieu symbolique du travail conjoint de nos deux communes.

Il me reste à vous souhaiter une bonne fin d'année, de passer de bonnes fêtes, et de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera au plateau sportif le vendredi 5 Janvier 2024 à 18h30.

**Votre Maire,
Jean-Louis Morin**

Directrice de publication : Catherine BARD / **Editeur :** Mairie de Margès

Imprimé sur papier FSC par un imprimeur labellisé Imprim'Vert :

Imprimerie Souquet - Romans sur Isère



Numéro tiré à 500 exemplaires / Diffusion : dépôt dans boîte aux lettres

L'équipe municipale



Jean-Louis Morin

Maire

Président de droit de toutes les commissions
Président du SIVOS
Président du SIABH
Conseiller délégué Arche Agglo
Chargé de l'urbanisme, du SCoT et du service d'instruction des autorisations du sol



Jean-Paul Valette

1^{er} Adjoint

Urbanisme, Finances, Bâtiments,
Personnel Municipal, SIVOS, SCoT,
Conseil Communautaire, Associations
Membre du bureau du SCOT
En charge des documents d'Urbanisme
Vice-Président des communes
forestières de la Drôme, Membre du
SIVOS, Membre SDED
Correspondant Plan Climat Air Energie
Territoire



Catherine Bard

2^e Adjointe

Finances, Voirie/Bâtiments,
Communication, Bibliothèque,
Cimetière, Personnel, CCAS
Syndicat des Eaux
Commission Chalons/Savasse
Chargé du PCS
Administrateur site
Conseiller Communautaire



Patrick Buisnière

3^e Adjoint Voirie

Bâtiments, SIVOS, environnement/
fleurissement, cimetière, personnel
Secrétaire du SIVOS
Membre Syndicat des Eaux
Membre commission Chalons/Savasse



Geneviève Bazy-Pillot

4^e Adjointe

Finances, Environnement/
Fleurissement, Associations, Sports,
Conseil Communautaire, Culture/
Patrimoine, Membre AFR,
Membre SIVOS (Suppléante)



Charles Meunier

Conseiller Délégué, Finances,
Urbanisme,
Environnement/Fleurissement,
Associations, Cimetière,
Personnel, CCAS
Correspondant Défense
Correspondant Sécurité et incendie
Correspondant plan Climat Air
Chargé de la RCSC
Energie Territoire
Membre de la commission déchets
Arche Agglo



Serge Baldi

Finances, urbanisme,
communication, personnel
Membre SDED



Katia Dié

Bibliothèque, CCAS,
Correspondante
Petite enfance



Damien Dufaut

Finances, Voirie/
Bâtiments, association,
personnel, SIVOS, CCAS
Correspondant Ambroisie
SIVOS (suppléant)



Gilles Dumoulin

Finances, Voirie,
Patrimoine
SID Suppléant,
Membre AFR



Christine Guabello

Finances,
Environnement/Fleurissement,
CCAS,
Syndicat rivière Herbasse
CCAS



Valérie Lagarde

Finances,
Bibliothèque,
Patrimoine
Culture



Esther Liaud

Urbanisme,
Environnement/Fleurissement,
Associations,
Bibliothèque



Vincent Pascalis

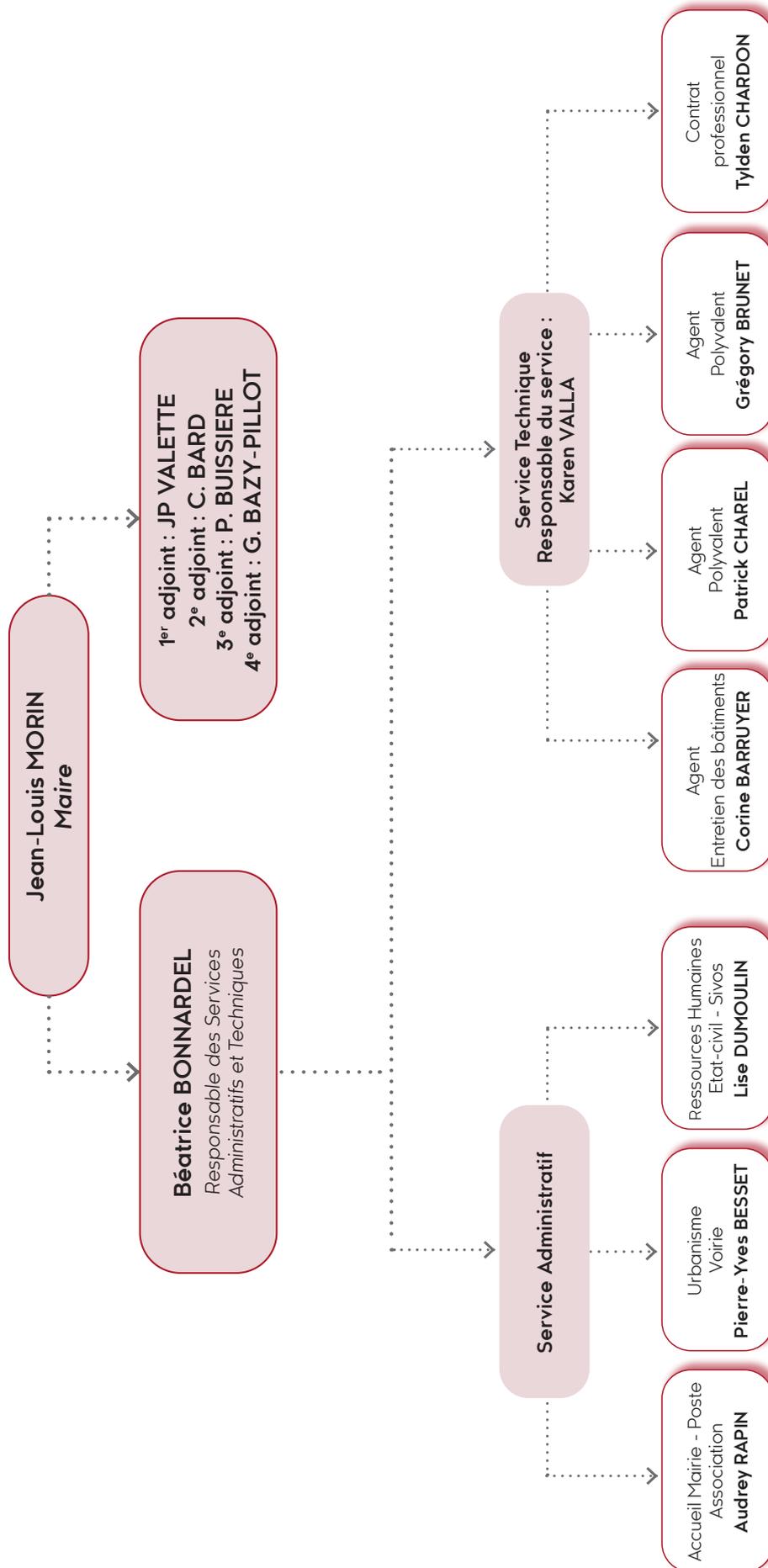
Finances, Urbanisme,
voirie/Bâtiments,
Associations



Audrey Vanhollebeke

Communication,
Associations, SIVOS, CCAS
Correspondante
Sécurité Routière

Organigramme au 4 décembre 2023



Gestion des déchets et des consignes de tri

Notre commune dispose de 3 sites de dépôts volontaires (plateau sportif-cimetière-le Fayet).

Dans les conteneurs jaunes, tous les emballages ménagers suivants : emballages en métal, briques alimentaires et tous les emballages en plastique sans exception.

Dans les conteneurs bleus, tous les papiers, journaux, magazines, cartonnettes.

Dans les conteneurs verts, tous les emballages en verre.

Les déchets ménagers peuvent être en partie recyclés (compostage) – le reste doit être déposé en sac dans les containers « ordures ménagères ».

Un point de collecte tissus devrait être installé au plateau sportif début 2024.

Attention : vous devez présenter une carte personnalisée pour accéder à la déchetterie de Saint Donat.

Cette carte se retire en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Tous les citoyens sont concernés. Les enjeux sont forts pour l'avenir de notre planète.

Les dépôts sauvages ne sont plus tolérés tant sur les sites de collecte que dans la nature. Les contrevenants seront sanctionnés car le coût de l'enlèvement est important pour la commune et pour les administrés.

* Par délibération n° 2022-44 du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instituer une redevance forfaitaire de 250,00 € due par les auteurs des dépôts sauvages de déchets.

Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme.

Voilà ce que l'on ne devrait plus voir à côté de nos containers.

MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

LES NOUVEAUX

- EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- BRIQUES ALIMENTAIRES
- BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
- SACS, SACHETS, FILMS ET MONTRES EN PLASTIQUE
- POURTS, BOUTES, SARDIÈTRES ET TOUTES EN PLASTIQUE
- RESTES D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- SACHETS, FILMS, FILMÉS, SÉCHONS, LIQUÉFACTÉS, TABLETS ET BOITES

ASTUCES

- ✓ Videz le contenu des emballages
- ✓ Jetez les emballages, sans sac poubelle
- ✓ Apportez tous les cartons de déchetterie
- ✓ Ne mélangez pas les emballages avant de les jeter
- ✓ N'emballez pas vos déchets

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

- TRIER COÛTE 2 X MOINS CHER
- 1 SEUL EMBALLAGE EN PLASTIQUE SUR 8 RECYCLÉS EN TRI
- 670 CARTONS RECYCLÉS ÉQUIVALENT À UN VÉLO

COMPOST

QUAND TOUT EST TRIÉ JE SUIS TOUTE PETITE !

DECHETTERIE

dechets@archeagglo.fr
04 26 76 78 78
www.archeagglo.fr/dechets

www.consignesdetri.fr

ARCHE Agglo



APPORTEZ TOUS LES CARTONS ET LES ENCOMBRANTS EN DECHETTERIE
Horaires de la Déchetterie de Saint Donat : du lundi au samedi : 9h-12h30 et 14h-17h30

Charles MEUNIER Conseiller délégué
Réfèrent Déchets Commune de Margès
Membre à la commission déchets Arche Agglo

Compostage individuel et vente de composteurs

Les biodéchets représentent 30 % des déchets ménagers et assimilés en Auvergne Rhône-Alpes. Leur réduction fait partie intégrante du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui cite des objectifs ambitieux de réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères et des quantités de déchets verts amenés en déchèterie. De même, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2020-2025 porté par le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD) et les EPCI adhérents, met l'accent sur la stratégie de gestion des biodéchets avec comme objectif majeur d'éviter les déchets verts et d'encourager la gestion de proximité via le compostage individuel, le compostage collectif et le broyage des déchets verts.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 par la loi AGECE, ARCHE Agglo prend les devants en définissant une réelle stratégie de gestion de ces derniers. Afin de mener à bien cette stratégie, ARCHE Agglo bénéficie d'un financement de l'ADEME au travers de l'appel à projet AURABIODEC pour une période de 3 ans. L'objectif à terme de ce projet d'envergure est de pouvoir apporter une solution de tri à la source des déchets biodégradables à 60% des habitants du territoire en travaillant sur deux domaines d'action :

1. Gestion de proximité de la partie fermentescible des ordures ménagères

Les déchets organiques composent environ 40% de notre poubelle d'ordures ménagères et pourtant il existe une solution toute simple pour les valoriser : le compostage. Ce processus naturel de décomposition présente plusieurs avantages : réduire le poids de sa poubelle, améliorer la structure du sol, réduire la pollution liée au transport, ... Bref, tout le monde est gagnant !

Pour accompagner au mieux les habitants dans cette transition vers le compostage de proximité, ARCHE Agglo a choisi de développer le compostage collectif en accompagnant la création de site de compostage partagé en pied d'immeuble, au cœur de village, en jardin partagé mais également en établissements autonomes. Ainsi, l'installation de chaque site permettrait de détourner plus d'une tonne de biodéchets par an. En parallèle, le déploiement du compostage individuel est prévu avec la vente composteurs au tarif préférentiel de 20€ à destination des habitants du territoire souhaitant s'équiper de cet outil. Les composteurs sont en vente

dans les déchèteries du territoire d'Arche Agglo. Pour rappel un site de COMPOSTAGE COLLECTIF est installé Place du Champ de Mars (côté cabane à Fernand).



2. Gestion de proximité des déchets verts

On estime la production de déchets verts par an par habitant en France à 160kg en moyenne. Au travers de certaines pratiques, nous pouvons valoriser ces déchets verts en leur donnant une seconde vie. Ainsi, on enrichit la biodiversité, on gagne du temps et on économise de l'argent. Pour cela, une des techniques de valorisation s'appliquant à l'ensemble des déchets verts est le broyage. De ce fait, ARCHE Agglo souhaite sensibiliser les usagers du territoire à la gestion et à l'utilisation de proximité des déchets verts.

Pour résumer, ARCHE Agglo s'est donc engagée pour la valorisation des biodéchets et sur leur réduction avec, comme objectif majeur, d'éviter les déchets verts et d'encourager la gestion de proximité via le compostage individuel, le compostage collectif et le broyage des déchets verts.

Charles Meunier
Conseiller délégué
Réfèrent Déchets Commune de Margès
Membre de la commission déchets Arche Agglo

Vive le compostage collectif !

ARCHE Agglo vient d'installer un tout nouveau site de compostage collectif à Margès, place du Champ-de-Mars. Il s'adresse à l'ensemble des habitants du village.

Objectif : vous permettre de valoriser vos déchets de cuisine et de diminuer de 40% la quantité de vos ordures ménagères.

Le compostage c'est à la fois écologique, économique et pratique. Vous pouvez composter vos restes de repas d'origine végétale, les fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs, mais aussi les plantes fanées ou encore les feuilles mortes. Ensuite, vous pouvez utiliser le compost pour votre jardin !

Le site est composé de trois bacs :

- **Le bac organique** : vous y déposez vos déchets (en petits morceaux pour favoriser la décomposition)
- **Le bac de broyat** : vous recouvrez chaque apport par un peu de broyat que vous prenez dans ce bac
- **Le bac de maturation** : seul le référent du site gère ce bac. 9 à 18 mois d'attente sont nécessaires avant d'utiliser le terreau

Il est important de bien respecter quelques règles d'or :

- **Mélanger** : il est essentiel de mélanger les déchets.
- **Surveiller l'humidité** : le compost doit toujours être humide comme une éponge pressée.
- **Aérer** : les animaux décomposeurs ont besoin d'oxygène d'où la nécessité d'aérer le compost en remuant apport et broyat.

Que mettre dans le composteur collectif ?

En soit, tous les déchets organiques sont compostables.

Que ce soit, ceux du jardin (branches, feuilles, ...), ceux de la cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, ...) ou ceux de la maison (mouchoirs, essuie-tout, ...).

A l'inverse, on ne met pas de produit synthétique ou non biodégradable (métal, verre, plastique, couches/serviettes hygiéniques, bois traité, produits chimiques et mégots, ...).

Cependant, en collectivité certaines règles sont à respecter afin de faciliter le travail des décomposeurs et le suivi des référents de sites. Veillez donc à bien lire la signalétique, qui peut varier d'un endroit à un autre.

Plus d'infos sur :

www.archeagglo.fr.dechets@archeagglo.fr
04 26 78 57 46
accueil@marges.fr
04 75 45 60 63

Opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financé par l'Union Européenne – NextGenerationEU

Charles MEUNIER Conseiller délégué
Référént Déchets Commune de Margès
Membre à la commission déchets Arche Agglo



Cabane à Fernand



Depuis fin juin la "CABANE à FERNAND" a repris du service.

Ce lieu qui permet aux habitants de recycler dans un lieu collectif les objets et les vêtements du quotidien.

C'est un lieu de convivialité, de solidarité et d'échanges à disposition de tous. Elle est accessible tous les jours. C'est par votre visite, dépôt et échange que vous allez faire vivre ce lieu, il est donc important de le respecter.

C'est un endroit où on peut donner, déposer des objets, prendre et échanger. Le but est de donner une deuxième vie aux objets du quotidien.

Tout objet déposé doit être rangé à l'intérieur de la cabane sur les étagères. Vous pouvez déposer des choses de petites tailles (livres, cd, dvd, ustensiles de cuisine, outils, jeux, objets déco, vêtements...).

Pour assurer le bon fonctionnement de ce lieu un collectif de 17 bénévoles s'est constitué.

Pour rendre le site plus convivial quelques travaux ont été réalisés, sol béton, étagères et rayonnages.

Une permanence est assurée par les membres sous forme de roulement.

Cette permanence se tient tous les samedis des semaines paires de 9h30 à 11h30 ; elle permet de remettre en ordre le lieu, de rencontrer les administrés et de prendre en compte leur demande.

Pour tout renseignement supplémentaire, prendre contact avec la mairie au 04 75 45 60 63 ou par mail : accueil@marges.fr

Merci pour le bon fonctionnement du lieu

*Catherine Bard, Adjointe
Charles Meunier, Conseiller Délégué*



La Réserve Citoyenne de Sécurité Civile

A ce jour la Commune de Marges est dotée de sa Réserve Citoyenne.

Elle a vu le jour début 2023 ; c'est à l'occasion des vœux du Maire que les habitants de Margès ont pu s'informer sur le stand dédié à la RCSC.

Le 23 février 2023, une réunion publique d'information a été organisée par la Mairie avec la participation de l'IRMA (Institut de Risques Majeurs) afin de présenter le rôle d'une réserve citoyenne au sein de la commune.



Une soixantaine de personnes ont assisté à cette rencontre.

A ce jour, c'est 42 volontaires hommes et femmes qui ont signé un engagement pour la RCSC.

Les missions dans lesquelles la RCSC peut intervenir en soutien à la commune en cas de crise sont les suivantes :

- Information de la population sur les risques.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.

- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement, etc...

La majorité de ces actions sont en lien avec le Plan Communal de Sauvergarde.

Des rôles bien particuliers ont déjà été définis pour certains volontaires.

- 3 d'entre eux sont affectés à la "surveillance du niveau des cours d'eau"
- 1 personne a été désignée, en premier appel, pour la télésurveillance pour un couple de personnes vulnérables (ceci afin d'éviter des déplacements systématiques des secours).

Le 2 juin 2023, une présentation officielle de la RCSC a été organisée avec tous les membres, la préfecture de la Drôme représentée par la chef de Cabinet, la municipalité, les pompiers, les gendarmes et des élus du secteur.

Le 23 octobre, la réserve citoyenne aurait dû participer à un exercice NOVI (nombreuses victimes) accident ferroviaire, tunnel TGV de la Galaure organisé par la Préfecture de la Drôme mais celui-ci a été annulé pour des raisons « alerte météo réelle » et devrait être reprogrammé dans les mois à venir.

Charles Meunier
Conseiller Délégué en charge de la RCSC



Plan Communal de Sauvegarde de Margès

Début 2023, la commune a longuement communiqué sur le Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS, petit rappel : le PCS définit l'organisation et les outils nécessaires en cas de survenance d'un événement remettant en cause la sécurité civile. Il améliore la gestion de crise, la diffusion de l'information préventive auprès de la population et la protection des enjeux du territoire (personnes, biens, environnement).

Le PCS de Margès concerne 9 risques principalement :

Risque inondation - Ruissellement - Aléas climatiques : neige, pluie, vent, tempête - Risques canicule, risque grand froid - Risque feu de forêt - Risque Sanitaire - Risque Accident Routier Transport Matières

Dangereuses - Risque Canalisation - le gaz passe en limite de commune - Risque Attentat - Risque Séisme.

La préfète de la Drôme a écrit en 2022 à toutes les communes Drômoises pour qu'elles écrivent leur P.C.S. et impose sa mise en place pour fin 2024.

Comme expliqué sur le bulletin précédent, une commission « PCS » s'est formée et a travaillé d'arrache-pied pour écrire le PCS.

En janvier 2023, la commission a envoyé son exemplaire définitif à la Préfecture de la Drôme.

Pour information, MARGES a été la première commune drômoise à remettre « officiellement » son PCS à la préfecture.

Le D.I.C.R.I.M. : Document Information Communal Risques Majeurs

Cet été, vous avez trouvé dans vos boîtes aux lettres le DICRIM de la commune « édition Mai 2023 ». La législation impose une relecture de ce document par les auteurs et une distribution annuelle. Vous trouverez en page centrale de ce bulletin l'édition 2024 que nous vous recommandons de lire et de conserver à portée de mains afin de le consulter si besoin.

Notre pays subit de plus en plus souvent des aléas climatiques majeurs.

Restons vigilants.

Catherine BARD,
Adjointe Chargée du PCS



Les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble

Entre voisins, restons courtois !

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

› Stop aux bruits inutiles :

Tout type de bruit domestique, (lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade... sont autant de nuisances sonores à éviter.

Les appareils bruyants, type outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie,...) ou outils de jardinage (tondeuse à gazon,...) : sont autorisés de 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h et 15h à 19h le samedi.

Le tapage nocturne est constaté lorsqu'un bruit répétitif, intensif, qui dure dans le temps intervient entre 22h et 7h. Il peut être causé par des individus (cri, chant, ...), des bruits de machines (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, ...)



› Bien vivre avec les animaux :

Déjections canines :

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal et privé.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe.

Attention : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux etc...



Divagations :

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de les surveiller et de ne pas les laisser divaguer.

Nourrir des animaux :

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats, pigeons etc.), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

› Respecter les lieux publics Abandonner des déchets :

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, etc.

› Jardiner sans brûler :

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Il est possible d'utiliser les déchets verts en paillage ou en compost. Ils peuvent être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie, ainsi que tous les déchets de taille de haie, et autres éléments d'élagage et de débroussaillage.

› Planter sans dépasser :

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc et la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble (suite)

Plantations le long de voies publiques : l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, lui adresser une lettre recommandée avec mise en demeure. Passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.



› Lutter contre les ambrosies :

Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de :

- Mettre en place toute action de prévention, dans le but d'éviter leur apparition.

- Détruire les plants déjà développés pour prévenir leur reproduction et leur implantation.

- Éviter toute dispersion de graines d'ambrosie par transport, ruissellement, engins, compost, etc... afin d'éviter de coloniser de nouvelles zones.

Il est tout aussi important d'entretenir son terrain contre l'envahissement des herbes sèches et toutes autres végétations, qui en cas de début d'incendie pourraient avoir des conséquences pour soi et pour les autres.

› Lutter contre les incendies :

Il est aussi important d'entretenir son terrain contre l'envahissement des herbes sèches et toutes autres végétations en cas de début d'incendie qui pourraient avoir des conséquences graves pour soi, pour les autres et pour l'environnement.

*Charles Meunier
Conseiller Délégué*

Peillet
LOCATION

ZI les Chasses - BP 258 - 26100 ROMANS - 04 75 70 89 87
location@peillet.fr

Commémoration du 11 novembre 2023

Cette année nous avons célébré le 105^e anniversaire de l'Armistice.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date.

C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

Le 11 novembre 1918, cela fait cinq ans déjà que le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Le 11 novembre 1918 cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement.

C'est le 11 novembre 1918 que le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe.

C'est le 11 novembre 1918 qu'André Maginot allume la Flamme.

C'est le 11 novembre 1940 que les lycéens et les étudiants de Paris font de la Flamme un symbole de résistance.

C'est le 11 novembre 1944 que les résistants de l'Ain devançant la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944 que la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

C'est pour cela que les habitants de Margès ainsi que les élus se sont rassemblés pour célébrer cette commémoration.

Jean Louis Morin, maire de Margès a ouvert la cérémonie par un mot d'accueil à l'assemblée.

La chorale de Loisirs et Culture de l'Herbasse a ensuite entonné La Marseillaise accompagnée par les élèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Margès et de leur institutrice Mme Gelly.

Charles Meunier, correspondant défense, a fait lecture du message du Ministre des Armées.

Ensuite, Malou, Ninon, Hanaé et Louann ont fait lecture du poème « La mère fait du tricot, le fils fait la guerre » de Jacques Prévert.

Olivia et Léna ont cité les « Morts pour la France » inscrits sur le monument de la Commune.

Le Maire a rendu hommage aux soldats Morts pour la France en 2023.

Fernand Pédriolat et Eric Tusseau tous deux Anciens combattants ont déposé la gerbe de fleurs au pied du monument accompagnés par Andréa, Cécile et Raphaël jeunes volontaire du Service National Universel (S.N.U.).

Après la minute de silence, la chorale a repris l'Hymne National pour terminer cette cérémonie.

*Charles Meunier,
Correspondant Défense*



Le Bleuet de France



Le Bleuet de France, fleur de la mémoire et de la solidarité, a été proposé à la vente par Nathan, Arsène et Eliot, trois jeunes de la commune.

Le profit de cette collecte vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux victimes de guerre, aux veuves et veufs de guerre, aux pupilles de la Nation et aux victimes du terrorisme.

DES SOLUTIONS DE CONFORT, ECONOMIQUES et DURABLES



POMPES A CHALEUR
CLIMATISATION
AEROTHERMIE, GEOTHERMIE
PHOTOVOLTAIQUE



Installation - Entretien - Dépannage
Station technique toutes marques

A+ SERVICES 0475453796



Bodo in
Incendie - Sécurité

26100 ROMANS-SUR-ISÈRE
Tél : 04 75 70 39 83

Extincteurs • R.I.A. • Plans et Signalisation • Désenfumage
B.A.E.S. • Formation incendie • Alarme et Détection incendie

BOULANGERIE PÂTISSERIE

MAISON FERLAY

Depuis 1908

MARGÈS - 04 75 45 70 80

Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

Le CCAS de Margès compte 13 membres, 6 membres sont des élus et 7 membres sont des citoyens margessois. Le Président est le Maire, en son absence Catherine BARD, 2^e adjointe.

Les missions du CCAS sont, en la matière, définies de manière générale, par l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

Les Actions 2023 :

En partenariat avec la MJC de Saint Donat qui coordonne des projets à destination des seniors, et grâce à un financement de la C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie) et la participation active d'animateurs expérimentés, le CCAS a pu proposer à plusieurs foyers Margessois une animation à domicile sur le thème de « de l'Art et des Histoires chez vous ». Cette animation s'est clôturée le 1^{er} septembre dans le jardin de la MJC avec un goûter et de la musique.

Les seniors ont pu partager cette dernière séance sous un beau soleil.



➤ Toujours à la disposition de Tous : le Pôle Informatique

Le CCAS et la Mairie ont mis en place en début 2021 un pôle informatique. Si vous avez besoin d'utiliser un poste informatique pour faire des démarches administratives ou tout autre besoin en bureautique, vous pouvez vous rendre à la mairie et utiliser le matériel. Vous pourrez sur demande vous faire aider.

➤ L'opération ADAPEI

Le CCAS a participé à l'opération « Ventes de Brioches pour l'ADAPEI ».

Le CCAS a tenu un stand le jour de la dictée Intergénérationnelle et un jour à 16h30 devant les écoles. Le CCAS remercie les membres de Loisirs et Culture pour leur aide pour la vente. Il a été vendu 70 brioches. Le CCAS pense reconduire cette vente en 2024, si vous voulez donner un peu de temps, vous pouvez nous contacter et nous aider à faire cette vente. Contacter la mairie.



Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

› Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS s'est associé avec l'Association Loisirs et Culture et la Bibliothèque et l'école de Margès pour organiser une dictée Intergénérationnelle. Cet événement a été un franc succès. Voir l'article dans la rubrique « Loisirs et Culture »

Cette dictée s'est terminée par un goûter offert par le CCAS et apprécié par tous.

› Les Plus de 70 ans

Le CCAS offre chaque année à chaque margessois âgé de 70 ans la possibilité de bénéficier soit :

- d'un repas le jour du 11 novembre,
- d'un colis gourmand,
- d'offrir sous forme de don la somme allouée.

Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas été contacté par courrier, n'hésitez pas à donner vos coordonnées au CCAS par le biais de la mairie.

En 2024, les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1954 sont éligibles. Faites-vous répertorier.

› Le repas du 11 Novembre

Le CCAS en lien avec la mairie organise le repas du 11 novembre. Cette année, 33 séniors ont participé à cet événement qui, comme chaque année, était couplé avec celui d'Arthémonay. Ce repas a été servi au restaurant scolaire de la commune par notre nouveau restaurateur, Samuel Brunet et sa fille Maréva - Restaurant « Le Marogéai's »



Le CCAS - Centre Communal d'Aide Sociale

› Le colis de Fin d'année

Le « colis pour les fêtes de fin d'année » offert aux plus de 70 ans a été remis ou distribué en décembre à 41 foyers.

Le CCAS n'oublie pas ses « anciens » qui sont partis en EHPAD, un colis personnalisé leur est offert et porté par un membre.

› Le don

32 séniors ont renoncé à leur colis, la valeur du colis est reversée à une association caritative.

En 2022, le CCAS a récolté grâce à votre générosité 870 €.

Cette somme a été versée à 2 Associations :

- « Les Restos du Cœur » antenne de Romans

Un membre du CCAS, membre actif aux Restos du Cœur, a fait des courses sur des produits de première nécessité pour une valeur de 450 €.

- « Santé Herbase » basée à Crépol

Cette association mène une action d'aide aux personnes les plus vulnérables. Elle a aidé plusieurs familles Margessoises sur les dernières années.

Si vous pensez que cette association peut vous aider ou aider un administré, n'hésitez pas à contacter le CCAS, nous vous mettrons en contact.

› Les Enfants Scolarisés sur Margès

Le CCAS peut aider les parents ayant des enfants susceptibles d'être éligibles à l'aide MDPH.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez soit :

- contacter le CCAS en appelant à la mairie,
- contacter la Directrice de l'Ecole qui fera remonter la demande.

› Les Achats Groupés

Début 2022, le CCAS a mis en place une Convention Santé Communale avec des tarifs et des conditions de remboursement négociés afin que chacun puisse accéder à une Mutuelle. Cette opération a remporté un beau succès.

Fin 2022, le CCAS a signé conjointement avec la Maire d'Arthemomay une convention sur la Dépendance Communale.

Ces 2 propositions sont toujours actives, si vous voulez vous renseigner, contactez le CCAS via la mairie qui vous donnera les coordonnées.

› La Cabane à Fernand

La cabane a réouvert cet été. Un collectif s'est formé. Le CCAS, toujours partie prenante, laisse toute latitude au collectif pour faire évoluer ce lieu. Voir article dans ce bulletin.

Catherine Bard,
Adjointe Chargée du CCAS

La Maison des Bruyères

TRAITEUR ◆ ÉVÉNEMENTIEL ◆ GÎTE ◆ ÉPICERIE FINE

Gabriel Bruyère ◆ 06 88 29 84 35 ◆ lamaisondesbruyeres26@gmail.com ◆ 225 chemin du biaire 26260 Margès

France Services, le retour du service public au sein du territoire

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le dispositif national « France Services » a ouvert ses portes au printemps 2022 sur le territoire d'ARCHE Agglo, en co-portage avec la MSA Ardèche Drôme Loire. Répartis sur trois lieux, à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches avec un objectif d'accès aux droits pour tous autour de neuf opérateurs : Direction générale des finances publiques ; agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ; Point-justice ; Pôle Emploi ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Caisse nationale des allocations familiales ; Assurance maladie (CPAM) ; Assurance retraite (CARSAT) ; La Poste.

Formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle, ils délivrent une information de premier niveau (ex : déclaration de revenus, gestion du prélèvement à la source, renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, retraite...) ; un accompagnement au numérique en lien avec les espaces publics numériques du territoire ; une

aide aux démarches en ligne. Des postes informatiques sont accessibles en libre-service.

Des permanences de partenaires sont présentes au sein des France Services et notamment sur le site de Tain-l'Hermitage : CAF 07 et CAF 26 ; DDFIP 26 ; Conciliateurs de justice (présent également sur le site de St-Donat-sur-l'Herbasse). Une permanence dédiée aux seniors est présente sur chaque site.

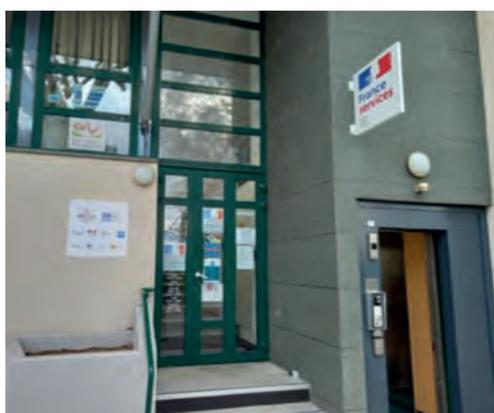
Courant 2024, il sera également possible de se renseigner sur les actualités et les démarches propres à ARCHE Agglo.

Plus d'informations :

<https://www.archeagglo.fr/vivre-ici/france-services/>

Attention, la situation actuelle (Vigipirate – urgence attentat) nécessite une prise de rendez-vous avant déplacement.

	Saint-Félicien 14, Place de l'Église	St-Donat-sur-l'Herbasse 1, Rue Jean Lemonon	Tain-l'Hermitage 11, quai Arthur Rostaing
Lundi	13h15 - 16h45	8h30 - 12h 13h15 - 16h45	13h15 - 16h45
Mardi	8h30 - 12h 13h15 - 16h45	13h15 - 16h45	8h30 - 12h
Mercredi	13h30 - 16h45	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h15 - 16h30
Jeudi	8h30 - 12h	8h30 - 12h 13h15 - 16h30	13h15 - 16h45
Vendredi	8h30 - 12h 13h15 - 16h30	13h15 - 16h30	8h30 - 12h 13h15 - 16h30
Contact : 04 75 07 07 50 / franceservices@archeagglo.fr			



Tain-l'Hermitage



Saint-Donat-sur-l'Herbasse



Saint-Félicien

Commission d'urbanisme

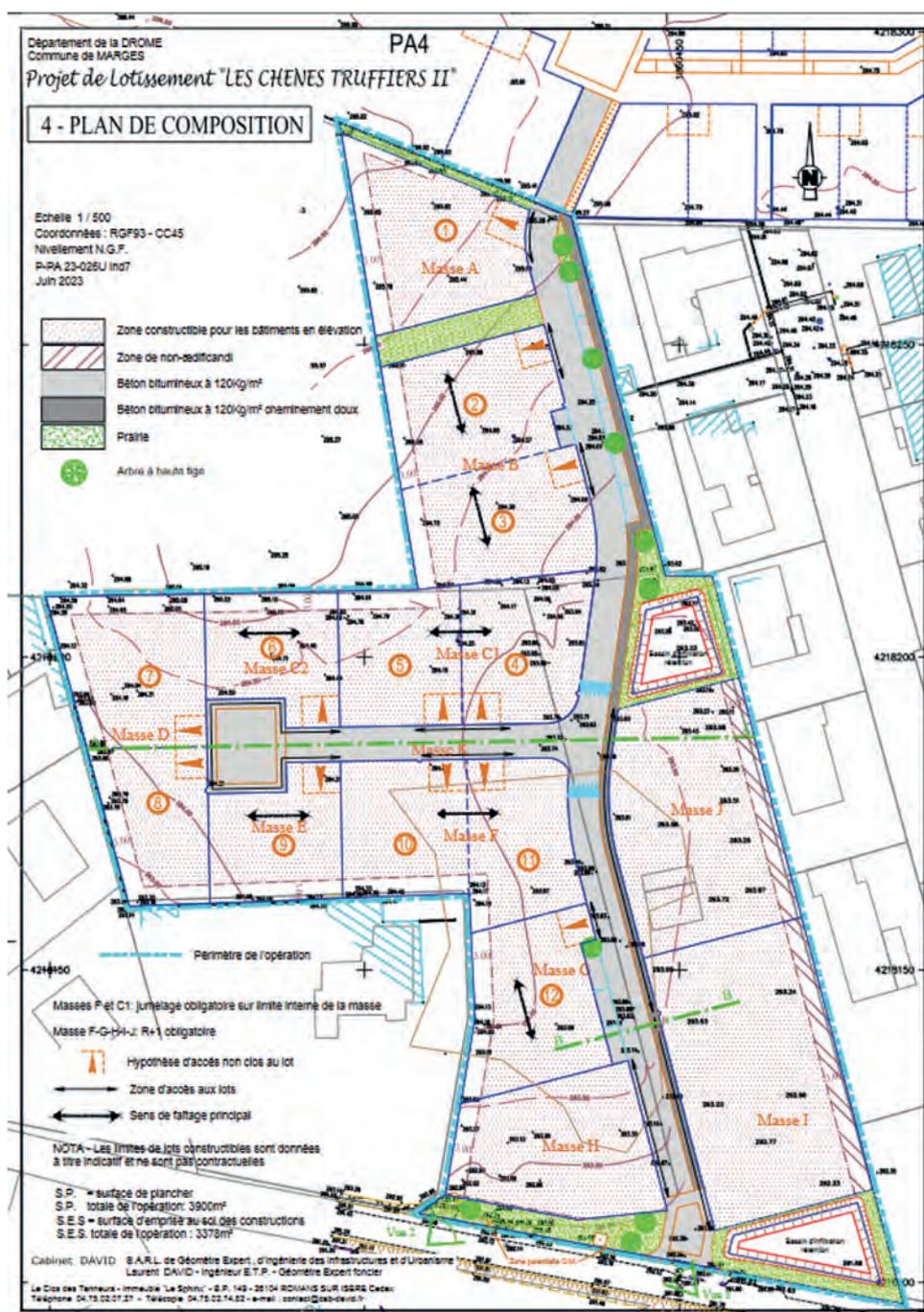
Un nouveau lotissement à Margès : Les Chênes

Le projet se situe chemin des Abricotiers à l'est du village dans un espace central de l'extension urbaine pavillonnaire du cœur de village. Cette opération s'inscrit dans L'OAP N° 2 Partie 2 avec une parcelle classée en zone Uc du PLU (Section : ZE N°24)

Ce tènement a une surface d'environ 11800 m², comportera 12 lots à bâtir et des logements intermédiaires, des villas locatives à caractères sociaux.



Commission Urbanisme



Plan de composition des lots

Modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La commune de MARGES, par délibération du conseil municipal en date du 20 Juillet 2021, a engagé une révision de son document d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2018.

Après les différentes consultations des PPA (Personnes Publiques Associés) afin de donner leurs avis sur les différents motifs de la révision.

Après la mise à disposition des documents concernant cette révision et la réponse au questionnement du public.

Par délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2023, a validé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Margès.

Société REFRESCO France (Site de Margès)

Le 10 septembre 2020, REFRESCO avait annoncé son projet de station de traitement des effluents, appelé OMEGA, lors d'une rencontre avec les habitants de la commune au niveau du plateau sportif.

Prévus pour démarrer fin 2021, les travaux avaient été finalement repoussés pour diverses raisons (Covid, guerre en Ukraine, explosion des coûts).

Octobre 2023, les travaux ont enfin commencé. Les objectifs de cette station restent les mêmes :

- Epurer les effluents du site pour s'en servir soit en irrigation au niveau des parcelles autour du site soit pour être rejetés à la rivière Herbasse.
- Valoriser ces effluents en produisant du biogaz qui permettra de produire de l'électricité qui sera consommée par le site.

En 2021, le biogaz devait être réinjecté sur le réseau de distribution GRDF, mais au vu des contraintes techniques, la valorisation se fera par cogénération (production

d'électricité) plutôt que par réinjection.

La localisation des travaux reste la même qu'annoncée fin 2020 (cf. zone jaune sur le plan ci-dessous)

Pour ne pas encombrer d'avantage l'entrée de l'usine une entée dédiée sur le chantier depuis la RD 473 a été réalisée.

Le planning de réalisation est le suivant :

Octobre 2023 – Juin 2024

Génie Civil Renforcement de sol et construction des bâtiments.

Juin 2024 – Janvier 2025

Installation process Mise en place des équipements

Janvier 2025 – Avril 2025

Démarrage de la station d'épuration et montée en régime.

La réalisation de ce projet reste un levier important dans la diminution des nuances auprès des riverains.

Julien Point

Chef de projet
Industrial Project Manager

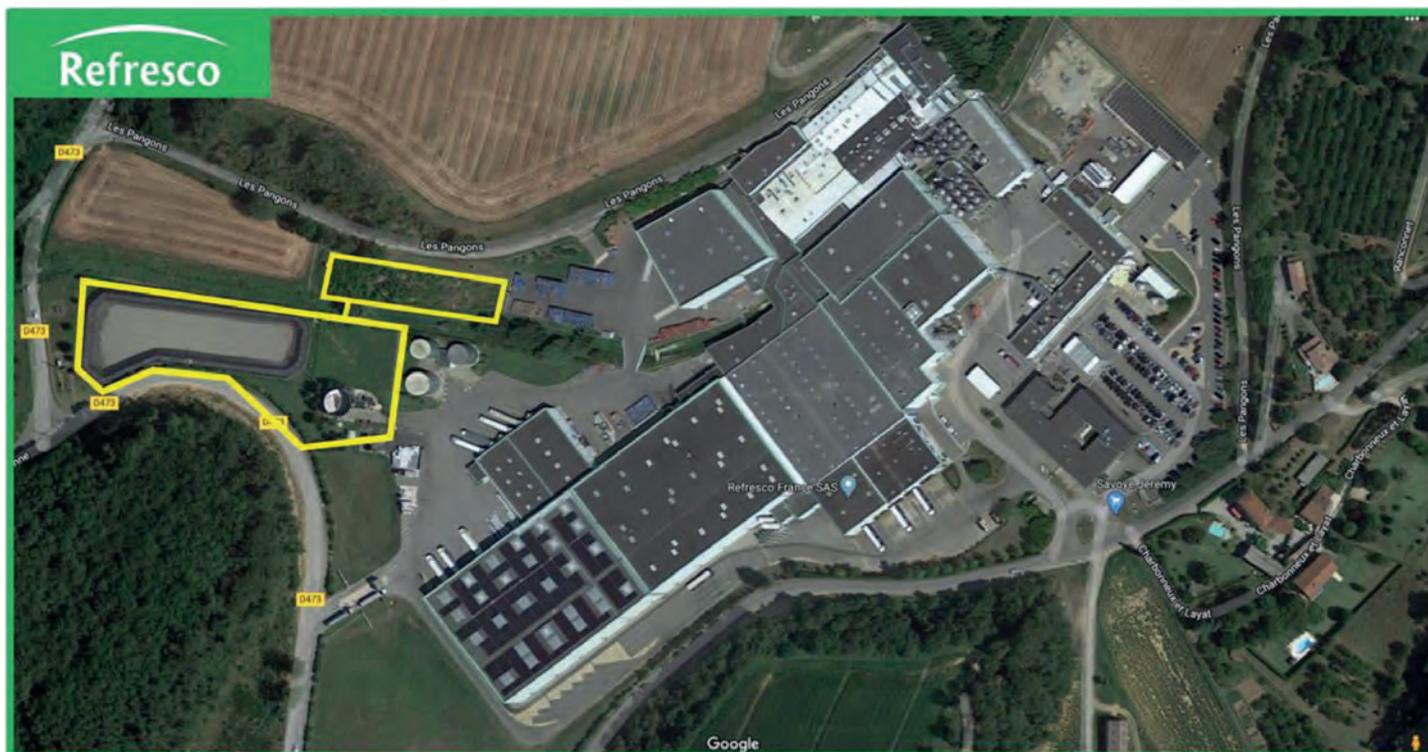


Standard: +33 (0)4 75 45 44 44
Ligne directe: +33 (0)4 75 45 46 41
Mobile : +33 (0)6 31 26 90 21
www.refresco.fr

Refresco, Site de Margès
2885 route des Pangons
26260 Margès
France



Ce projet bénéficie du soutien de l'agence
de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 31 %



Récapitulatif des documents d'urbanisme 2022 (Arrêté au 31 novembre 2022)

27 CUa

Le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois. (ce document est établi par la commune)

2 CUb (Refus)

Le certificat d'urbanisme opérationnel est une procédure, non obligatoire à la disposition des usagers désireux de connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Bien que facultative, cette démarche est recommandée avant tout achat de bien immobilier (terrain nu ou déjà construit)

8 Permis de construire

1 Permis d'Aménager en cours d'instruction
3 Avis favorables
1 Permis modificatif
2 Permis en cours d'instruction
1 Permis tacite

43 Déclarations préalables de travaux

31 Avis favorables
2 Divisions parcellaires
3 Sans suite (dossier incomplet)
6 En cours d'instruction
1 Annulé par le demandeur

Commission d'urbanisme

RAPPEL

Avant de faire des travaux sur votre habitation (installation d'une pompe à chaleur en façade, changement de tuiles, modification de la couleur de votre crépi et de vos menuiseries, clôtures, piscine, abri de jardin, portail) renseignez-vous auprès de la mairie pour savoir si vous êtes soumis à autorisation d'urbanisme (DP, PC).

Travaux réalisés

sans autorisation d'urbanisme

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions, de même que le non-respect du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre 300 000 Euros avec obligation de remise en état, voire, la démolition du bien construit.

Jean-Paul VALETTE
Adjoint à l'Urbanisme



CHEVAL
TP

groupecheval.fr
04 75 72 12 00

ENGAGÉS POUR
DES AMÉNAGEMENTS DURABLES,
LE TERRITOIRE, ET L'ENVIRONNEMENT

terrassements
canalisations
réseaux
routes



IS
IMPRIMERIE
SOUQUET

IS étiquette
Etiquettes en bobine
is-etiquette.fr

IS print
Travaux d'impression
imprimerie-souquet.fr

5, rue Jean-Joseph Mounier 26100 Romans-sur-Isère • Tél. : 04 75 02 45 46
www.imprimerie-souquet.fr

Déclaration de projet de REFRESCO France emportant mise en compatibilité du PLU

Cette Déclaration de Projet a pour but de créer un bâtiment pour une augmentation du volume de stockage sur site et ainsi réduire le nombre de camions sur les routes.

Ce projet vise à sécuriser le processus d'approvisionnements des emballages et réduire les navettes entre Margès et les différents entrepôts de stockage.

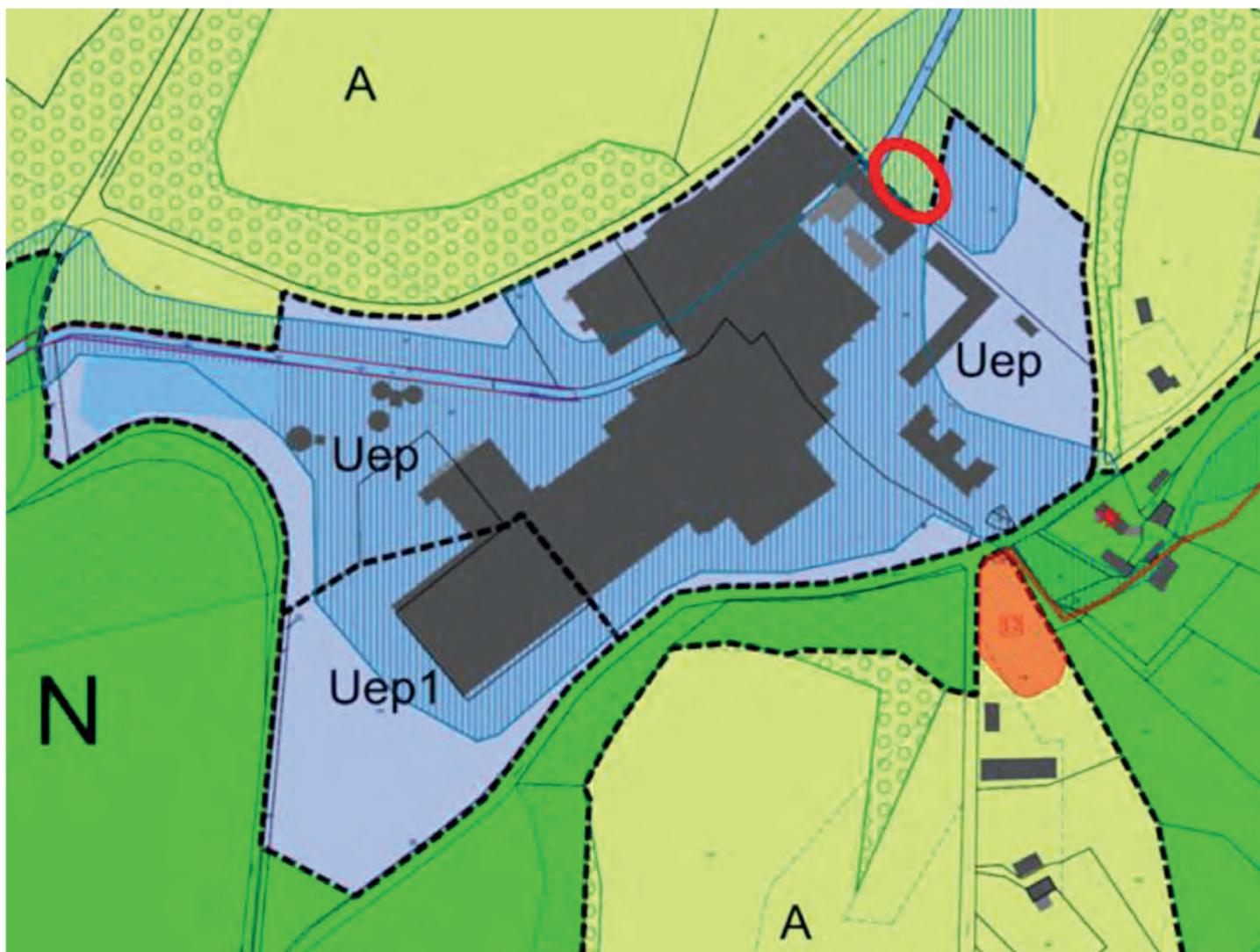
Pour compenser les différentes hausses (Energie par exemple), pour se préparer à accepter une diversité d'emballage (bouchons classiques, bouchons solidaire, bouchons sport...), le site doit augmenter sa capacité de stockage sur ses terres pour maintenir sa productivité et sa compétitivité.

Le volume de stockage actuel n'est plus adapté aux nombres de références en vigueur et la société REFRESCO France est obligée de stocker en externe d'où une augmentation du trafic routier ce qui engendre de la pollution et des risques de circulation.

Actuellement la capacité de stockage est de 780 box de préformes et 54 palettes de bouchons.

La création du bâtiment sur ses terres (rond rouge du plan ci-dessous) porterait sur une augmentation de stockage de 630 box préformes supplémentaires.

En cas de question, une adresse mail est à votre disposition : Julien.point@refresco.com



Point travaux 2023

› La voirie

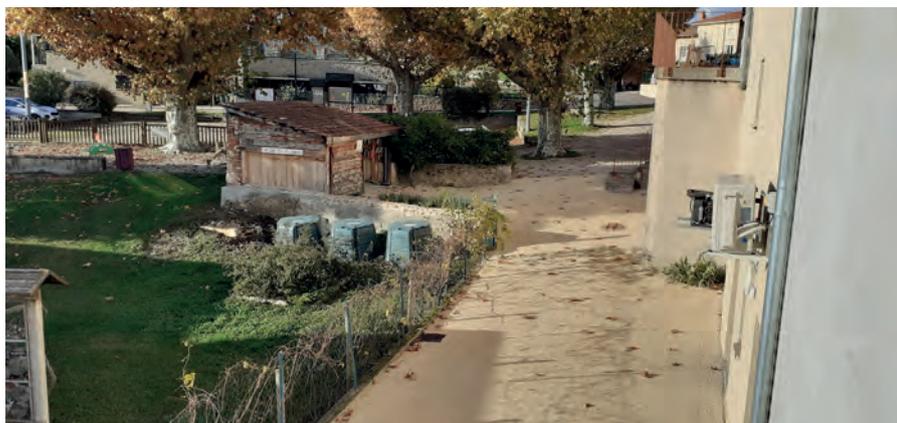
Après d'importants travaux de voirie réalisés en 2021/2022 pour la traversée du village, cette année nous avons finalisé l'accès à l'esplanade via la cabane à Fernand et recréé le chemin d'accès piétonnier entre la place du Champ de Mars et l'église.

Suite aux orages du mois d'octobre, cet accès a subi de forts dommages ce qui va entraîner des travaux complémentaires de remise en état.

L'imperméabilisation des sols doit tendre à diminuer, c'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de ne pas poser un revêtement type enrobé pour garder un aspect naturel et pour limiter le traitement des eaux pluviales.

D'autres dégâts ont été constatés sur les voiries communales, principalement du nettoyage et de l'évacuation des dépôts de sables. La plupart de ces travaux sont réalisés par le service technique de la commune, sauf s'ils sont trop importants.

Des problématiques restent à traiter : sécurité des usagers aux ronds-points nord et sud, mise en place d'arrêts de bus.



MENECLIM

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
VENTILATION - CLIMATISATION**

04 75 48 04 80

contact@meneclim.com | www.meneclim.com

8 Rue Jean Charcot - 26100 Romans-sur-Isère

Point travaux 2023

› Travaux de bâtiments

La réhabilitation du bâtiment de l'ex-poste commencée en octobre 2020 s'est partiellement terminée cet été, ce qui a permis au gérant du restaurant de commencer son activité. Ce chantier a pris énormément de retard car le cœur des travaux s'est déroulé pendant la période « Covid ». Entre les absences des artisans, le manque de matériaux et une situation financière difficile à supporter pour certaines sociétés, nous avons dû régulièrement « réajuster » les délais de réalisation. Les dernières finitions sont prévues sur début 2024 au plus tard.

Nous avons pu inaugurer ce bâtiment en même temps que la traversée du bourg le 6 octobre dernier. Nous avons eu le privilège d'accueillir pour cet événement, Gilbert Bouchet, Marie Pierre Mouton, Florent Brunet – représentant Laurent Wauquiez -, Emmanuelle Anthoine, David Bouvier ainsi que nos collègues des communes avoisinantes et d'Arche Agglo.



› Actions menées pour réduire le poste consommation électrique sur la commune

Extinction de l'éclairage public entre 23H et 5H

Depuis le 1^{er} décembre 2022, l'éclairage public est éteint entre 23h et 5h du matin pour amortir l'augmentation du coût de l'énergie. Nous avons évoqué cette décision dans le bulletin 2022.

Actions réalisées ces dernières années

Entre 2018 et 2022, remplacement des ampoules par des LED avec réduction de puissance de 50 % entre 23h et 5h.

Bilan

	Parc en ampoules	Parc en LED	Après extinction
Consommation	65 000 Kwh	24 000 Kwh	12 000 Kwh
Coût	12 000 €	6 500 €	5 500 €

Conclusion

L'extinction de l'éclairage public nous a permis de rester à coût constant (-1 000€) et de ne pas subir l'augmentation des coûts de l'énergie soit une non dépense de 4 500 €.

Patrick Buisnière,
Adjoint chargé des travaux

Espaces verts - Environnement

En cette année 2023, nous poursuivons notre projet dans le cadre des Villes et Villages Fleuris par l'entretien des arbres et des parterres au niveau de la commune tout en respectant l'environnement et nos engagements de nos 3 Labels « Zéro-Phyto », « Terre Saine » second label courant 2021 (commune sans pesticides) et « 1^{re} fleur villes et villages fleuris ».

C'est bien sûr ce que nous avons respecté avec tout d'abord une diminution importante de l'arrosage des espaces verts comme en 2022 pour en dernier lieu courant juillet et au mois d'août seulement le goutte à goutte en tout début de journée et en utilisant un paillage de qualité depuis quelques années déjà.



Le budget dédié à l'entretien, à l'aménagement et au fleurissement des espaces verts est de 4000 € pour la saison 2023.

Année	Nombre de plants de bisannuels	Nombre de plants d'annuels
2018	1807	1928
2019	1361	1748
2020	1280	1237
2021	1315	1169
2022	1152	1051
2023	471	748

Espaces verts - Environnement

Au mois de mars, quelques élus et le responsable du service technique ont à nouveau participé au désherbage des décorosiers le long de la RD 538.

Comme l'an dernier, Margès a participé à la matinée « Nettoyage de Printemps » lancée par ARCHE Agglo.

Le samedi 19 mars, place du Champ de Mars près du kiosque, environ 40 personnes dont la moitié était des enfants, sont venues pour cet événement : sillonner notre village afin de ramasser toutes les ordures jetées sur la voie publique.

Nous avons récolté, sous le soleil, près de 60 kg de déchets soit environ 300 litres en à peine 2 heures. Merci à tous les participants d'avoir contribué à ce que notre village soit plus propre.



Geneviève Bazy-Pillot,
Adjointe chargée de la Commission Espaces Verts
Environnement

Voici quelques aménagements de parterres en 2022 - 2023



Pour que jardiner ne soit pas contre nature !

A l'heure du changement climatique, nous ne pouvons plus jardiner comme avant. Mais des solutions simples existent, alors n'hésitez pas à changer nos habitudes, et à adopter ces quelques gestes...

1. Arrosez avec parcimonie

Les températures grimpent et les pluies torrentielles et inondations ne permettent pas de recharger les nappes phréatiques à cause du ruissellement. Plus que jamais l'eau est une ressource précieuse, que nous devons collectivement économiser.

Quelles solutions ?

Maîtriser l'arrosage commence par le choix des végétaux : choisissez-les en fonction de la qualité du sol et du climat, de plus en plus chaud...

Informez-vous des éventuelles restrictions d'arrosage (sur Panneau pocket ou sur www.drome.gouv.fr), que vous utilisiez l'eau de ville ou l'eau que vous puisez directement, et respectez-les.

Arrosez le soir pour que l'eau profite de la nuit pour bien pénétrer dans la terre, ou le matin de bonne heure, mais la chaleur arrive vite, et avec elle, l'évaporation : en pleine journée, c'est 75% de l'eau qui s'évapore à cause des rayons du soleil... Un véritable gaspillage !

Privilégiez l'arrosage des arbres ou arbustes fraîchement plantés, qui ont besoin de s'enraciner, et n'arrosez pas votre pelouse qui, même jaune, repartira à la première averse.

Récupérez l'eau de pluie de votre toit : au lieu de ruisseler, elle alimentera vos végétaux sans puiser dans la ressource qui se fait rare. Réutilisez aussi l'eau de lavage des légumes par exemple.

Installez un système d'arrosage automatique économe, au pied des plantes (tuyaux microperforés, programmeur intelligent...) ou enterrez des oyas, mais renoncez aux systèmes aériens qui sont propices à l'évaporation et nocifs pour les feuilles.



2. Ne brûlez pas les feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages, et autres mauvaises herbes !

Chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin (loi n°2020-105 du 10 février 2020, contravention de 450 € encourue), 9% des foyers continuent à s'en débarrasser ainsi. Pourtant, d'autres solutions existent, qui permettent de valoriser ces déchets, véritables pépites pour le jardin...

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Brûler les végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement : particules, oxydes d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, dioxines... Cela vient s'ajouter à la pollution atmosphérique déjà bien trop importante, qui génère, sur le long terme, une surmortalité et une baisse de l'espérance de vie et contribue également au développement ou à l'aggravation de maladies chroniques telles que les cancers.

Savez-vous que brûler 50 kilos de déchets verts émet autant de particules que :

- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente,
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente,
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante,
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante,
- 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie !

Quelles solutions ?



Pour que jardiner ne soit pas contre nature ! (suite)

Au lieu de brûler vos végétaux, faites-en du compost, ou utilisez ces déchets pour pailler le pied des plantes. Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie. Nous vous rappelons enfin que la commune a installé des composteurs collectifs à côté de la cabane à Fernand, et qu'Arche Agglo propose aux habitants du territoire des composteurs individuels à 20 € (renseignements au 04 26 078 57 46 ou sur www.archeagglo.fr/dechets).

Sources : Ademe, Santé publique France et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

3. Adoptez la tonte raisonnée !

Les herbes hautes préservent un certain niveau d'humidité dans le sol, et constituent une réserve de biodiversité favorisant la présence de nombreux auxiliaires et insectes utiles au jardin, notamment pour la pollinisation et pour la lutte contre certains ravageurs. Tondre sa pelouse moins souvent, ou laisser un coin du jardin non tondu, c'est donc bon pour la planète en plus d'être moins contraignant !

Esther Liaud,
Commission Environnement



Papillon du Palmier

PRÉSENTATION

Paysandisia archon est originaire d'Amérique du Sud, il est présent en France depuis 2001. Il a été introduit accidentellement lors de l'importation de palmiers en provenance d'Argentine. Actuellement, **aucun prédateur ou parasite n'a été capable de réguler sa population.**

L'adulte est un grand papillon diurne dont l'envergure peut aller jusqu'à 11 cm. Son vol a lieu de juin à septembre. Ses ailes antérieures sont marron, et ses ailes postérieures sont rouge-orangé avec des taches noires et blanches.

Ce ravageur se caractérise par une seule génération annuelle. Un cycle de vie complet peut durer entre un et deux ans. Une femelle pond entre 150 et 200 œufs sur une durée de 10 jours en moyenne. Les jeunes chenilles, après éclosion, pénètrent rapidement dans les tissus du palmier,

creusant des galeries, majoritairement longitudinales, de 20 à 30 cm de long en moyenne.

La larve de couleur blanche peut atteindre très rapidement 8 cm de long. Puis la chenille se dirige à la périphérie du stipe (tronc) et forme son cocon afin d'effectuer sa nymphose.

SYMPTÔMES

Galeries de sortie observables à la base des sections de palmes - Développement anormal des palmes centrales (observable au printemps et été). Dessèchement anormal des palmes (observable au printemps).

Dépérissement du palmier (observable toute l'année).

Perforation des palmes (observable toute l'année. Présence de sciure sur le stipe (tronc observable en été)

Papillon du Palmier

MOYENS DE LUTTE

Lutte Physique : Destruction des sujets dépérissants ou morts avant émergence des adultes. Destruction mécanique des larves et cocons (curetage des galeries). Application de glu.

Lutte Biologique : Traitement avec des préparations à base de nématodes (micro vers) entomopathogènes .

Lutte Chimique : Traitement avec certains produits phyto-pharmaceutiques de la gamme professionnelle autorisés.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur et sur le site ephy.anses.fr.

Présent depuis peu dans notre région, il est important de suivre son évolution.

Si vous êtes en possession de palmier et que vous remarquez ce type de maladie vous pouvez le faire savoir à la Mairie par mail : accueil@marges.fr.

Cette démarche a pour but de collecter les infos et de les faire remonter aux organismes qui gèrent ce type de problème à vocation sanitaire. Comme l'association FREDON par exemple.

Attention: le papillon n'est actuellement réglementé qu'en pépinière pour garantir des envois indemnes dans certains pays, mais la lutte n'est pas obligatoire.

Charles Meunier,
Commission Environnement



Chaque goutte compte

Vous êtes un particulier et habitez les secteurs de la Drôme des Collines et de la Galaure ?

Obtenez des dispositifs hydro-économiques* GRATUITS !

ladrome.fr







Depuis quelques années et comme l'ensemble du pays, la Drôme endure des épisodes de sécheresse à répétition. Le Département, aux côtés de ses partenaires (Etat, agence de l'eau, collectivités locales) s'implique depuis longtemps pour la préservation de la ressource, dans une logique d'adaptation au changement climatique et de transition écologique.

Aujourd'hui, l'état hydrologique du territoire de la Drôme des collines et de la Galaure est particulièrement en tension.

Des économies d'eau sont nécessaires. Pour cela, il existe des équipements pour diminuer sa consommation en eau, sans changer ses habitudes, ni perdre en confort.

Le Département de la Drôme vous propose

des dispositifs hydro-économiques* GRATUITS



1. limiteurs de débit pour les douches



2. sacs économiseurs pour les toilettes



3. mousses pour les robinets

* dans la limite des stocks disponibles

Comment les obtenir ?



1. Je me rends sur ladrome.fr/chaquegouttecompte
2. Je vérifie que j'habite une commune éligible
3. Je choisis le matériel adapté à mon habitation
4. Je m'engage à respecter les conditions particulières de l'offre

Une documentation complète et un bon de commande peuvent également être consultés dans votre mairie.

Opération conduite par le Département de la Drôme, en partenariat avec : Communauté de Communes Porte de DrômArdèche • ARCHE Agglo • Valence Romans Agglo • Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure • Syndicat des Eaux de la Veauce • Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse • Commune de Hauterives • Commune du Grand-Serre • Commune de Tersanne • Commune de Saint-Vallier



Conception : Département de la Drôme - Impression Despesse - Certification  - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le mot de la Directrice de l'école

Bonjour à tous,

L'année scolaire 2023/2024 a débuté avec une hausse d'effectifs puisque cette année, nous comptons 194 élèves répartis dans 8 classes (3 en maternelle et 5 en élémentaire).

L'équipe pédagogique est composée de Mme DUCRETTET (PS/ MS), Mme FORIEL (PS / GS), Mme HECTOR et Mme LOPEZ-PARODI (MS/GS), Mr CROUZET (CP/CE1), Mme REBOUL (CE1), Mme DIAZ- RUIZ (CE1-CE2), Mme MACCARI et Mme LACOURBAS (CE2/CM1), Mme GELLY (CM2).

Cette année, les classes travailleront sur différents projets :

- **En maternelle** : les 3 classes bénéficieront d'un cycle cirque : (1 représentation et 8 séances de danse de création). Elles travailleront aussi sur un projet sur la nature : spectacle sur le vivant avec une sortie avec rencontre d'animaux

- **En élémentaire** :

Les 5 classes travailleront sur les Jeux Olympiques 2024 en bénéficiant de cycles sportifs :

- Escrime en période 1
- Savoir Rouler : interventions mars-avril en cycle 3
- Piscine : élèves de CP et CE1
- Floorball : en période 2 pour les cycles 3 et période 4 pour le cycle 2
- Badminton en période 5

Les CM2 partiront trois jours en sortie vélo à la fin de l'année et les élèves de l'élémentaire participeront à une sortie de fin d'année en lien avec l'Olympisme

En parallèle de cette année sportive, d'autres actions seront menées :

- Bibliothèque : 1 classe par période le mardi grâce aux bénévoles de la bibliothèque communale
- Semaine sans écrans
- Exposition d'artistes locaux à Arthemonay
- Spectacle de Noël (proposé par la Ronde des écoliers)
- Intervention du CDOS sur les JO 2024

Les classes d'élémentaires vont aussi bénéficier d'interventions « nature » dans le cadre de projets financés par Arche Agglo.

L'équipe enseignante et moi-même tenons à remercier les bénévoles de la Ronde des Ecoliers pour leur engagement. Les différentes actions qu'ils mènent participent grandement au financement de tous les projets et permettent de dynamiser l'école et le village.

Nous remercions aussi le SIVOS qui contribue aussi au financement de ces projets et au bon fonctionnement de l'école.

Fonctionnement de l'école :

Horaires : 8h30 – 11h30 13h30-16h30

Téléphone : 09 67 03 61 65 (élémentaire)
04 75 45 69 57 (maternelle)

Inscription à l'école : les parents doivent d'abord passer en mairie puis prendre rendez-vous à l'école par téléphone (joindre l'élémentaire). Les inscriptions pour la rentrée 2024 (enfants nés en 2021) débuteront après les vacances de février.

Je souhaite à tous les élèves, parents et enseignants, une belle année scolaire.

Alizée Maccari

Directrice de l'école Primaire RPI Margès Arthemonay

Une SARL à votre service pour la réalisation de vos projets
Tél : 04 75 02 07 27 / Email : contact@cab-david.fr / Site : www.geometre-david.com



Maîtrise d'œuvre

Voirie, Réseaux secs et humides, Assainissement, Ouvrage d'Art, Ingénierie environnementale

Urbanisme

Lotissements, ZAC, Aménagements Urbains

Paysage

Etude et aménagements, Chartes paysagères ...

Foncier & Levé

Documents d'Arpentages, Bornages, DUP
Enquête parcellaire, Topographie, relevés par Drones, Récollement, Nivellement....

Immobilier

Copropriété, Relevé d'intérieurs, Diagnostics

Immeuble « LE SPHINX » - 22 Avenue Adolphe Figuet – BP 149 – 26104 ROMANS/ISERE Cedex

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire - SIVOS

L'école de Margès est regroupée en SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) avec le village d'Arthemonay. Il accueille 194 élèves dont 70 de la commune d'Arthemonay et 124 de la commune de Margès.

› Sa composition :

Le conseil syndical, composé d'élus des deux communes, compte 14 membres :

- Président : M. Jean Louis MORIN, maire de Margès.
- Vice président : M. Jean-Louis BONNET, maire d'Arthemonay.
- Secrétaire : Mme Jocelyne DAGOIS, adjointe Arthemonay
- Trésorier : M. Patrick BUISSIERE, adjoint de Margès.
- Membres : M. Jean Paul VALETTE, adjoint de Margès
Mme Mélanie POLLIEN-ROTA, conseillère d'Arthemonay
Mme Audrey VANHOLLEBEKE, conseillère de Margès.
Mme Sylvia ROUQUIER, conseillère d'Arthemonay
- Déléguées suppléantes : M. Damien DUFAUT, Mme Geneviève BAZY pour Margès

Mme Isabelle DUMAS, M. Jonathan PALAYET DAMIER pour Arthemonay.

› Le rôle du SIVOS :

Le SIVOS a pour rôle la gestion du fonctionnement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), de son personnel et des locaux, ainsi que la gestion des activités périscolaires, garderie et restauration.

Par son rôle, le SIVOS gère les agents d'animations, les agents d'entretien, les ATSEM ainsi que la coordinatrice.

Il participe au financement et veille à la bonne gestion des fournitures scolaires, du matériel sportif et des locaux. En 2023, le SIVOS a permis le renouvellement de certains outils informatiques (vidéoprojecteurs, ordinateurs).

Les activités pédagogiques et sorties scolaires organisées par l'équipe éducative sont prises en charge en partie par le SIVOS.

› Les activités périscolaires :

La garderie périscolaire est assurée par le personnel SIVOS de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

La restauration scolaire est assurée par la société Guillaud traiteur en liaison froide depuis septembre 2022 et encadrée par les agents d'animation du SIVOS.

Le nombre de repas servis est en constante augmentation avec 15800 repas servis en 2023.

Les enfants ont pu profiter une nouvelle fois d'une animation menée par Guillaud traiteur : un bar à fruits est venu leur proposer un dessert gourmand. Dégustation en musique de brochettes de fruits, cake aux fruits, chocolat fondu et jus de pomme pétillant.



› Le personnel :

Cette année quelques changements sont à noter suite au départ de Claudine DUCLAUX et à l'augmentation des effectifs.

Murielle NEVEUX, Priscilla MASSABEAU encadrent le service de cantine aux côtés de Corinne DJERIDI.

Aynur AYDOGAN et Florence PAULET assurent le service de cantine ainsi que l'entretien des locaux.

Catherine VERNET-TUECH, Louise MARTINEZ, et Marie MOUNIER sont toutes trois ATSEM au sein de l'école maternelle et participent à l'encadrement des temps de garderie et de cantine.

Corinne BARRUYER, cantinière, gère la préparation et la mise en place des services et assure l'entretien des locaux du restaurant scolaire.

Emilie ROCAMORA, coordinatrice périscolaire, assure le lien entre parents, école et mairies. Elle s'occupe de la gestion des inscriptions et des plannings du personnel.

Cette année Justine ROZIER effectuera son service civique au SIVOS et sera présente lors des temps périscolaires.



A Margès, on a de la bouteille !

À Margès, 300 personnes préparent et embouteillent des millions de boissons chaque année, pour le compte des plus grandes marques : jus de fruits, thés glacés, eaux aromatisées, etc.

Maintenance des équipements, pilotage des machines, contrôle qualité des produits, gestion des stocks, amélioration continue : de nombreux postes sont à pourvoir !



Découvrez nos offres



Refresco France, 2885 route des Pangons, 26260 Margès - 04 75 45 44 44

Etat-civil

Naissances

Hanaé BOSSAN BOULAS
née le 25/01/2023

Marceau EYNARD DE CASTRO
né le 22/02/2023

Aurore FUMAZ née le 11/04/2023

Gavilio MOURRE né le 29/04/2023

Maxence RASPAIL né le 3/08/2023

Evan MILON né le 25/09/2023

Gabin GIRAUD né le 20/10/2023

Asaph RIVIERA né le 17/11/2023



Mariages

Dominique AMADOR et Victoria LEQUIN
le 5/04/2023

Florian GUY et Charlène LE MOAL
le 24/06/2023

Pascal COINTE et Mélanie CALCA
le 23/09/ 2023



Décès

Max GIROUD

Claude LAMBERT

Thierry DIOUDONNAT-MARION

Nicolas-Romain THIOT

Liliane SEUILLEROT-TROUBAT

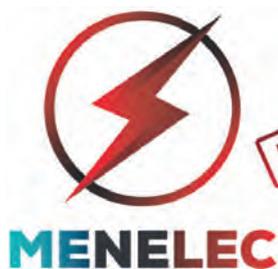
Renée, Marie-Joséphine Michelle RECOURA



Forum des Associations

Pour la 3^e année consécutive, nous avons organisé notre FORUM DES ASSOCIATIONS le vendredi 8 septembre dernier sur la place du village pour un agréable moment convivial.

Merci aux différentes associations qui nous ont présenté des stands très attrayants et ce forum leur permet de se faire connaître et d'expliquer leurs activités.



**Pour les
PROS**

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
SÉCURISATION - SSI - VDI**

04 75 48 36 42

contact@sarl-menelec.com | www.sarl-menelec.com

8 Rue Jean Charcot - 26100 Romans-sur-Isère

Club des deux villages Margès Arthemonay

Samedi 28 janvier, A G au plateau sportif de Margès suivie d'un repas à La Table de Jean-Jacques, le club compte 86 adhérents dont 5 nouveaux.

Jeudi 6 avril, dégustation de la pogne accompagnée de roses des sables, îles flottantes sans oublier le pétillant offert par des adhérents. Délicieux goûter très apprécié.

Jeudi 20 avril, repas cabris Resto Du Perrey (62 personnes).

Mercredi 14 juin, concours de pétanque doublette à Margès, peu de participants, après-midi sympa.

Jeudi 13 juillet, repas cuisses de grenouilles Resto Du Perrey (62 personnes).

Vacances du club 14 juillet - 17 août.

Dimanche 10 septembre, nous étions 17 adhérents à partir pour Mimizan dans les Landes, séjour d'une semaine organisé par la Fédération. Très bonne organisation, programme intéressant, tous enchantés de ce séjour.

Jeudi 21 septembre, rencontre avec les clubs de Geysans et Charmes, le matin café, randonnée, apéritif, repas en commun. Après-midi jeux de cartes (tarot, belote, coinche)+ jeux de société, 17 h goûter, journée amicale, chaleureuse et sympathique.

Jeudi 30 novembre, nous fêtons les anniversaires de 21 adhérents, 3 noces de diamant et 1 noce de platine.

Nous finirons l'année par la bûche de Noël jeudi 14 décembre.

Les vendredis après-midi (le matin l'été) le groupe de marcheurs part à la découverte de nouvelles randonnées en Drôme des Collines.

Les cartes d'adhérents sont disponibles en début d'année, rejoignez- nous.

Joyeux Noël, bonnes fêtes de fin d'année
TEL 06 04 18 05 21



Boules

La société de boules Margès Arthemonay a fait son assemblée générale le 27 septembre 2023 avec 17 licenciés présents sur 31 que compte notre association.

Notre concours du 4 février à Saint-Donat avec 14 doublettes.

Notre concours du 26 août (challenge DIDIER) a dû être annulé à cause du mauvais temps.

Une équipe de notre société composée de Messieurs Savoye Eric, Faure Jean-Pierre, Leynier Maurice, Izerable Gérard et Regache Roger (Charmes) ont été qualifiés pour le Championnat de France au Puy en Velay, ils ont perdu en quart de finale contre les champions de France.

Une Féminine de la société, Madame HECTOR Gisèle, accompagnée de deux licenciées de Charmes ont participé au Championnat de France et sont sorties des poules

Le boulodrome a ré-ouvert depuis le 9 octobre et jusqu'en avril 2023.

Lundi mercredi 14h00 - 18h00 vendredi 14h00 - 20h00

Calendrier pour la nouvelle saison

- Le 16 quadrettes à Saint-Donat le 3 février 2024
- Le 32 doublettes à Margès le 31 août 2024.

Le sociétaire sera organisé courant du mois de juin date à définir, les personnes non licenciées désirant découvrir la Boule Lyonnaise seront les bienvenues à cette occasion.

Un grand merci à tous nos licenciés qui ont répondu présents pour cette nouvelle saison.

Amicale Boule Margès Arthemonay



Les conscrits

C'est avec une nouvelle équipe motivée que les conscrits de Margès-Arthémonay reviennent pour l'année 2023/2024.

Au programme, nous avons prévu la tournée de la tombola les 15, 16 et 17 décembre, la tournée du muguet pour le 1^{er} mai ainsi qu'un concours de pétanque et le bal de Margès.

Le nouveau bureau de l'association est composé de :

Candice Dié (présidente),

Esteban Bied (secrétaire)

Maxence Delobelle-Lambert (trésorier)

Ainsi que les 26 adhérents qui vous disent à très bientôt pour partager des « moments de convivialité ».

Candice Dié,
Présidente



Qi Gong - l'atelier du mouvement

Pratique du QI GONG

QI : souffle, énergie

GONG : travail

Le QI GONG est le travail de l'énergie issu de la culture traditionnelle chinoise pour le bien-être, l'entretien de la santé et l'harmonie entre le corps et l'esprit. Cette pratique utilise des mouvements, des exercices de respiration, des postures corporelles et la concentration de l'esprit.

S'appuyant sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise, le but est de faire circuler et renforcer l'énergie, le corps devient souple, plus fort et la détente et le calme intérieur apparaissent pour un bon équilibre psychique. La santé et la vitalité sont optimisées.

Accessible à tous et à tout âge de la vie.

Margès : salle du plateau sportif, les mardis de 9h15 à 10h45, les jeudis et vendredis de 9h30 à 11h15.

Possibilité de cours en visio.

Enseignante diplômée

Renseignements : 06 72 78 24 24



En route vers 2024 !

La Ronde des Ecoliers est l'association des parents d'élèves de Margès et Arthemonay. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe enseignante pour permettre à chaque élève de bénéficier des sorties scolaires et mener à bien différents projets pédagogiques.

Pour les financer (à hauteur de 4 268€ cette année), l'association organise de nombreux événements permettant de lever des fonds.

Ces manifestations sont aussi et avant tout l'occasion de partager des moments conviviaux avec nos enfants et créer du lien entre les parents.

Dans un effort de communication, La Ronde des Ecoliers a mis en place l'application SPOND, à télécharger sur votre téléphone pour connaître toutes les actualités de l'association et vous inscrire ponctuellement pour nous prêter main forte.

La nouvelle équipe vous souhaite une belle année 2024.

« Plus vite, plus haut, plus fort »



Agenda

✓ 12 NOVEMBRE

BOURSE AUX JOUETS ET VÊTEMENTS

Plateau sportif Margès

✓ 4 DÉCEMBRE

MATINÉE HUITRES ET FOIE GRAS

La Maison des Bruyères

✓ 15 DÉCEMBRE

SPECTACLE DE NOËL

Plateau sportif Margès

✓ 22 DÉCEMBRE

GOÛTER DE NOËL

Offert aux élèves

✓ 9 MARS

SOIRÉE MUSICALE

pour petits et grands

Espace des collines St Donat

✓ 28 AVRIL

**CHASSE AUX TRESORS
COURSE D'ORIENTATION**

Entre Arthemonay et Margès

✓ 28 AVRIL

MARCHÉ AUX FLEURS

Place du village Arthemonay

✓ 1^{er} JUIN

CONCOURS DE PÉTANQUE

Place du village Margès

✓ 28 JUIN

KERMESSE

Spectacles des classes

Jeux et animations

Concert

Contact, informations, renseignements

 rpi.arthemonaymarges@gmail.com

 La Ronde des Ecoliers – R.P.I. Arthemonay-Margès

 SPOND - La Ronde des écoliers – Code VZPTN

Loisirs et Culture de l'Herbasse



Loisirs et Culture de l'Herbasse, une association intercommunale qui compte près de 200 adhérents et vient de fêter ses 30 ans d'existence !

LCH poursuit l'objectif principal d'animer, développer des rencontres sur le territoire de l'Herbasse, créer des liens d'amitié entre les personnes, sans condition d'âge, à travers les 16 ateliers d'activités qu'elle propose et qui se veulent différentes de celles proposées par les clubs d'ainés de nos villages.

Basée à Margès qui lui a offert l'usage de salles dès sa création, LCH utilise aussi un local à Arthémonay (2^e atelier de Pilates) et à Saint-Donat (2^e atelier Mémoire).

Orientée à l'origine vers les retraités et pré-retraités du bassin, LCH a modifié ses statuts pour une plus large ouverture à un public diversifié. Elle s'ouvre ainsi à un public plus jeune, actif, **avec deux nouveaux ateliers pour la saison 2023-2024 : Street Jazz et Zumba.**

Par ailleurs, LCH tient à approfondir **son rôle social** via des partenariats avec d'autres structures, notamment en direction de personnes devenues moins valides pour faire du sport à qui est proposée une activité Marche à petits pas. Sa chorale « l'Heure chantante » se déplace dans les maisons de retraite du secteur, son activité Country se produit aussi aux alentours.

En dehors des ateliers hebdomadaires, **LCH peut proposer des conférences**, à titre d'exemple, un cycle Diététique gratuit « Bien se nourrir » a été organisé la saison dernière.

Enfin, comme toute association, LCH organise des animations pour récolter quelques subsides nécessaires **au maintien de tarifs accessibles au plus grand nombre pour ses ateliers.** Nous citerons la Dictée intergénérationnelle dans le cadre de la dernière Semaine Bleue (le 7 octobre), les Puces des couturières (le 5 novembre), le marché de Noël, une soirée Country à la salle des fêtes de Charmes (le 2 décembre).



Marche à petits pas



Zumba



Art floral



Gym

Conseil d'administration depuis le 16 octobre 2023 :

Evelyne Meunier présidente (Margès)

Marie-Noëlle Mounier vice-présidente (Arthémonay)

Arnaud Dalage vice-président (St-Donat)

Dominique Vinay secrétaire (St-Donat) - **Nicole Bouteloup** secrétaire-adjointe (St-Donat)

Anne-Marie Berger trésorière (Charmes) - **Mireille Germain** trésorière-adjointe (Charmes)

Suzanne Audrapt (St-Donat), **Dominique Bonnet** (Arthémonay)

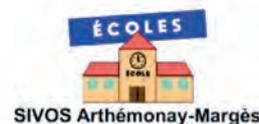
Sandrine Duong (Montchenu), **Sabine Gouin** (Margès), **Marie-Christine Hardou** (St-Donat),

Marie-Christine Lefort-Porte (St-Donat), **Joëlle Robin** (St-Donat)

Dictée intergénérationnelle ouverte à tous, au complexe sportif de Margès



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale



La semaine bleu en Vallée de l'Herbasse s'est terminée le 7 octobre avec la dictée intergénérationnelle. Cette manifestation organisée par Loisirs et Culture de l'Herbasse en étroite liaison avec le CCAS, la Mairie, la bibliothèque, et le SIVOS d'Arthémonay-Margès a réuni petits et grands. 61 personnes de 8 ans à 92 ans ont répondu présentes pour participer à ce premier concours de la dictée.

Dans une ambiance détendue, sous la conduite d'Alizée Maccari directrice du groupe scolaire d'Arthémonay-Margès, la dictée s'est déroulée durant 45 minutes.

Texte : la poule de Jules Renard.

Un goûter a été offert à toutes et tous pendant qu'une équipe de bénévoles se sont réunis pour corriger les copies.

Après les corrections et la remise des copies, un quiz sur des questions de verbes irréguliers concoctées par Michel Belle a été soumis pour départager les ex-aequo.

Chaque participant a reçu un lot composé de livres.

M. le Maire, Jean-Louis Morin, a remis les lots aux premiers finalistes.

* Louise élève de CM2 a reçu le 1^{er} prix, un lot de livres (catégorie enfant).

* Deux coupes et livres ont été remis à Arsène (catégorie lycéen) et à Sylvie (catégorie adulte).

Cet après-midi fut sympathique et appelle à se renouveler au cours de l'année prochaine, vu l'enthousiasme des participants.



Comité des Fêtes de Margès

C'est qui ?



Le comité des fêtes de Margès, c'est nous mais ça peut être aussi vous!

Habitants du village, nous sommes une équipe de bénévoles dynamiques et volontaires pour rendre notre village festif. Nous sommes attachés à ce que notre village ne soit pas comme beaucoup d'autres, un village

uniquement dortoir et nous souhaitons proposer différentes actions pour que notre territoire bouge, soit source de rencontres, d'amitiés et de fêtes.

C'est à partir de 10 ans puisque nous sommes forts d'un comité des fêtes Junior avec des lutins soucieux de leur bien-être dans leur village et qui œuvrent à nos côtés. Pour cela, il suffit d'être parrainé par un adulte engagé au comité.

C'est quoi ?

C'est une association (loi 1901) composée de bénévoles, soutenue par la mairie de Margès et des sponsors privés.

Nous nous attachons également à développer des passerelles avec les autres associations du village (loisirs et culture, la bibliothèque...).



C'est quand ?

C'est quelques réunions par an (environ 3) pour organiser les manifestations de l'année et une assemblée générale en janvier.

Mais c'est aussi et surtout les animations du village avec :

- le marché de Noël avec ses animations, ses stands, ses spécialités culinaires et son feu d'artifice,
- le concours de pétanque
- et depuis 2 ans, le ciné plein-air...

mais ça peut être plus encore avec vos idées !

C'est où ?

C'est uniquement dans votre village donc pas besoin de se déplacer !

C'est aussi vous...

Seul(e) ou en famille (à partir de 10 ans), n'hésitez donc plus et venez nous rejoindre au comité des fêtes et faire de notre village un lieu où il fait bon faire la fête !

Votre bénévolat peut être très ponctuel ou plus engagé, chacun fait avec ses envies, ses compétences et ses moyens.

Et si jamais, vous n'avez vraiment pas la possibilité de vous engager, faites-nous part de vos souhaits, nous aimerions beaucoup connaître vos envies pour notre village.

cdf26260@gmail.com

A très bientôt !



ACCA Margès (Association Communale Chasse Agréée)

Comme chaque année, les chasseurs de Margès organisent leur loto **SAMEDI 16 DECEMBRE 2023** à l'espace des Collines 26260 ST DONAT SUR HERBASSE.

Ouverture des portes à 18 heures, première partie à 20 heures.

7 parties et une tombola pour se partager plus de 250 lots divers (gibiers, corbeilles garnies, repas au restaurant etc...)

Buffet et Buvette pour agrémenter votre soirée.

Au plaisir de vous rencontrer.



Association du Patrimoine Margès-Arthemonay



L'association du patrimoine Margès-Arthemonay se retrouvera bientôt pour son assemblée générale.

Jean-Paul Robin, membre de l'association propose un livre :

« Max MONIER de LA SIZERANNE Paysagiste de la Drôme des Collines ».

Amoureux de Margès et de la Drôme des Collines voici un livre qui pourrait vous intéresser.

Max Monier de La Sizeranne a peint, au XIX^e siècle, la Drôme des Collines sous ses divers aspects : paysages, fermes, églises... et vie rurale. Par ses dessins, huiles et aquarelles, il ne se limite pas à son propre domaine mais s'aventure aussi au Sud, remonte l'Isère et parcourt le Rhône.

Vous retrouverez des paysages familiers... que Max Monier de La Sizeranne historiographe précis et peintre de talent, a, avec une grande sensibilité, fixé sur ses toiles.
Jean-Paul Robin

Avec ce beau livre illustré de nombreuses œuvres de Max Monier de La Sizeranne, nous souhaitons faire découvrir ou redécouvrir ce merveilleux peintre, véritable « paysagiste » de la Drôme des collines.

Il sera disponible bien entendu auprès de l'association TAIN, TERRE & CULTURE (tél : 06 80 10 74 05) à la mairie de TAIN-L'HERMITAGE (26600) Et auprès de l'association du patrimoine Margès-Arthemonay.

La Nature est un temple où de vivants piliers laissent parfois sortir de confuses paroles. L'homme y passe à travers des forêts de symboles qui l'observent avec des regards familiers.

Charles Baudelaire
(Correspondances - Les fleurs du mal)

Entraîneurs et bénévoles : le duo gagnant de l'association Sports et Loisirs de Margès

Un peu d'histoire : l'association a vu le jour en 1965. A cette époque, elle a pour vocation d'organiser les loisirs de toute la collectivité, à savoir :

- l'éducation physique et sportive, les activités cinéma, la musique, les conférences, les voyages...

Au fil du temps une seule activité prédomine au sein de l'association : le volley-ball.

Une nouvelle activité a été mise en place la saison dernière : le badminton (entraînement loisir le lundi soir à partir de 20h).

Mise en lumière des bénévoles et des entraîneurs :

Un grand merci aux bénévoles, toujours volontaires pour aider dans l'organisation des tournois jeunes, manifestations et autres soirées festives.

Nous avons toujours besoin de plus en plus de monde pour gérer et organiser cette belle association qui grandit année après année et qui compte cette saison près de 140 membres (plus de la moitié sont des - de 18 ans).

L'accent a été mis cette année sur le recrutement de nouveaux entraîneurs. C'est grâce à leur qualification et dynamisme que le club peut améliorer la formation des jeunes joueurs.

Deux nouveaux entraîneurs nous ont rejoints pour encadrer les plus jeunes et un entraîneur diplômé pour encadrer notre équipe sénior féminine.

L'équipe de coach compte aujourd'hui 8 personnes.

Notre club met tout en œuvre pour former ses entraîneurs et ses nouveaux arbitres.

Un point sur les résultats :

Notre équipe régionale féminine a l'objectif de monter en niveau pré-national la saison prochaine et est sur la bonne voie.

Notre équipe départementale mas-culine a aussi pour ambition de monter la saison prochaine (en niveau régional).

Nos M21 garçons ont constitué cette année une nouvelle équipe et a obtenu une jolie qualification pour le 2^e tour de la Coupe de France.

Nos équipes jeunes sont très présentes tous les weekends sur les tournois Drôme-Ardèche et obtiennent de très beaux résultats.

NB : L'association SL Margès a de plus en plus besoin de mécènes. Nous rappelons que le club est une association « loi 1901 » qui nous permet de recevoir des aides matérielles et financières. Les mécènes (que vous soyez entreprises ou particuliers) bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% des dons réalisés.

Pour plus d'info veuillez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : slmarges@free.fr



Lors des derniers matchs, les équipes ont rendu hommage à Thomas, fervent supporter du Club.





Planning saison 2023/2024

Mois	Date	Evènement	Horaires
Janvier	Samedi 13/01/2024	Départemental Garçons vs Montélimar	17h
		Régional Filles vs La Tour du Pin	20h
	Samedi 20/01/2024	Plateau M9 Filles et Garçons	10h
		Départemental Garçons vs Saint Paul	19h
	Samedi 27/01/2024	Plateau M11 Filles et Garçons	13h30
		Départemental Garçons vs Montélimar	19h
Février	Samedi 03/02/2024	Plateau M9 Filles et Garçons	10h
	Samedi 10/02/2024	Départemental Garçons vs Valence ACE 3	19h
Mars	Samedi 09/03/2024	Plateau M13 filles	13h30
		Départemental Garçons vs Aubenas	17h
		Régional Filles vs Meylan	20h
	Samedi 16/03/2024	Départemental Garçons vs Privas	17h
		Régional Filles vs Chambéry	20h
	Samedi 23/03/2024	Plateau dep Jeunes Garçons	13h30
		Régional Filles vs Voiron	20h
	Samedi 29/03/2024	Plateau M15 filles	13h30
		Départemental Garçons vs La Motte	17h
Régional Filles vs VBALL		20h	
Avril	Samedi 06/04/2024	Plateau M13 filles	13h30
Juin	Samedi 08/06/2024	Repas dansant de fin de saison	19h30

Les Siamangs

Durant l'année 2023, l'association de trapèze volant « Les Siamangs » a effectué quatre prestations, en plus de ses stages habituels, à savoir :

- 13 et 14 mai, Andrézieux-Bouthéon (42), Baptêmes tout public
- 9 juillet, Margès (26), Spectacle tout public au chapeau
- 12 juillet, Saint-Just-Saint-Rambert (42), Baptêmes et Spectacle tout public
- 29, 30 septembre et 1^{er} octobre, Beaumont-lès-Valence (26), Baptêmes, Démonstration et Spectacle tout public

Nous remercions tout particulièrement la mairie de Margès de nous avoir gracieusement mis à disposition le terrain de football pour l'implantation de la structure de trapèze volant.

Le spectacle effectué le 9 juillet a été couronné de succès avec un public d'environ 300 personnes.

En ce qui concerne l'année 2024, cinq devis ont déjà été effectués pour les prestations suivantes : baptêmes de trapèze volant, démonstration et spectacle « Pirate Party ».

Nous espérons leur aboutissement car il est important de rappeler que notre association peut perdurer, d'une part grâce aux stages, mais aussi grâce aux différentes manifestations que nous effectuons à travers la France, avec l'implication nécessaire de tous nos bénévoles.

Nous tenons à rappeler que l'activité de trapèze volant est ouverte toute l'année pour tout public dès l'âge de 8 ans.

Des cours hebdomadaires sont assurés chaque semaine :

- le mercredi de 13h à 15h, de 14h à 16h et de 15h à 17h
- le samedi et dimanche de 14h à 16h

L'équipe des Siamangs



Bibliothèque



L'année 2023 est celle du changement pour le fonctionnement de la bibliothèque.

L'équipe des bénévoles s'est agrandie : bienvenue à Catherine, Émilie, Fanny et Monique qui nous ont rejoint cette année.

Une équipe plus grande nous a permis d'ouvrir le mercredi pendant les vacances scolaires.

Nous envisageons également une ouverture le samedi.

Le créneau du lundi soir est reporté au vendredi. Les horaires sont donc les suivants :

- Mardi de 15h30 à 17h30
- Mercredi de 10h00 à 12h00
- Vendredi de 18h00 à 19h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Courriel : bibliotheque@marges.fr

Site : <https://bibliothequedemarges.jimdofree.com>

Nous vous rappelons que l'adhésion est gratuite pour tous.

La gestion de la bibliothèque est maintenant entièrement informatisée : la totalité des livres a été enregistrée dans une base de données et étiquetée. Tous les adhérents recevront une carte de lecteur pour l'emprunt et le retour des documents.

Vous pouvez désormais consulter le catalogue de l'ensemble des ouvrages sur le portail public à l'adresse suivante :

<http://new.mabib.fr/bibliotheque-marges>

La réservation des livres sur le portail sera fonctionnelle au mois de janvier 2024.

La traditionnelle porte ouverte de septembre s'est déroulée avec une exposition sur les mangas, genre très en vogue chez les enfants et adolescents.

Le déplacement à l'école maternelle pour la lecture de contes est reconduit cette année, nous nous y rendrons en décembre pour les contes de Noël et également au printemps pour d'autres histoires....

La bibliothèque a organisé un atelier plantes aromatiques pour les enfants animé par Michel Belle le 1^{er} avril 2023.

Nous avons participé à l'organisation de la dictée intergénérationnelle de Loisirs et Culture.

Dans le cadre du mois de la parentalité d'Arche Agglo, une matinée « Contes d'exil et d'amitiés » a eu lieu le mercredi 15 novembre.

Une soirée jeux avec la Ludomobile de Saint-Donat est organisée le vendredi 17 novembre, nous en prévoyons une autre au mois de juin 2024.



NOUVEAU sur ROMANS Pompes funèbres du Dauphiné



34, avenue Jean Moulin
04 75 73 32 39
(habitant à Margès)



S.A.S.U ROSE Paul Maçonnerie

635 Avenue du Facteur Cheval
26260 CHARMES SUR L'HERBASSE

Tél. 04 75 45 65 53
Port. 06 08 89 94 58



NEGOMETAL
ENVIRONNEMENT



- ACIER • INOX • ALUMINIUM • CUIVRE • ZINC • BATTERIES • MOTEURS • FONTE • CHROME COBALT • CABLES ELECTRIQUES
- DEEE • DIB • CARTON / PLASTIQUE • BOIS et DECHETS VERTS • DECHETS DU BATIMENT • GRAVATS • PNEUS

 Recyclage des ferrailles & Métaux

 Recyclage des déchets industriels

 Collecte transport & Location de bennes

 Négoce de produits métallurgiques

Refresco

Our drinks on every table

À Margès,

Nous avons soif de bien faire

Le leader mondial de l'embouteillage est à Margès !

Refresco prépare et embouteille des boissons pour le compte des plus grandes marques : jus de fruits, thés glacés, eaux aromatisées, etc.

Suivez notre aventure !

